

ADDITIF / BULLETIN N° 2

De/From : LES COMMISSAIRES SPORTIFS/SPORTING STEWARDS

Date : 09/04/2023

A/To / TOUS LES CONCURRENTS/ALL COMPETITORS

HEURE/TIME : 10h30

CHAMPIONNAT de France FFSA TOURISME 2023

Clarification et modification des Articles concernant les Pneus du Règlement Sportif Tourisme 2023

Clarification et modification de la règle concernant la limitation des pneumatiques :

24.11 Limitation des pneus :

a) Pour la première épreuve de la saison d'une voiture engagée dans le championnat, un maximum de douze pneus neufs peut être acheté et enregistré.

A partir de la première séance d'Essais Qualificatifs de cette première épreuve, un maximum de :

- 8 pneus neufs pour les propulsions et TCR
- 6 pneus neufs pour les Tughters

pourront être utilisés.

BERNARD Nathalie
Présidente
Licence n° 171292

PERRIN Eric
Membre
Licence n° 29996

Del SANTO Franck
Membre
Licence n° 3166

